

les soumissions ont été beaucoup plus élevées que nous ne l'avons jugé nécessaire;

b) le projet du nouvel édifice de l'impôt à Ottawa, le musée national, le laboratoire de structures du Conseil national de recherches et la mise en chantier de bâtiments à la ferme expérimentale satellite;

c) certains travaux moins urgents dans divers aéroports du pays;

d) un remaniement du calendrier des travaux pour le prochain stade de la chaussée de Northumberland afin de réduire au minimum les pressions qui s'exercent sur le marché du travail à sa période de pointe en été et de tirer le meilleur parti des possibilités d'emploi en hiver;

e) certains travaux portuaires et maritimes dans les régions côtières où l'industrie de la construction subit de fortes pressions;

f) quelques petits édifices publics en Ontario et en Colombie-Britannique.

Je regrette et tous les membres de cette Chambre regrettent, j'en suis sûr, qu'il soit nécessaire de différer ces projets, ainsi que d'autres dont j'ai omis de parler, mais j'estime que c'est indispensable si nous voulons éviter l'imposition de demandes immodérées à notre économie cette année. J'espère que les gouvernements provinciaux, dont les programmes de construction ont apparemment augmenté encore plus que le nôtre cette année, seront en mesure d'exercer eux aussi cette contrainte souhaitable sur l'ensemble de la demande, en remettant à plus tard certains projets dont ils prévoyaient la réalisation cette année. J'admets que certains de leurs besoins—notamment en ce qui concerne les écoliers et les universités—sont urgents, mais d'autres—par exemple, certains projets de construction routière—pourraient être retardés au prix de certains inconvénients, mais sans entraîner de conséquences graves au point de vue économique ou social.

Afin de permettre la remise à plus tard de certains projets, nous nous sommes déjà entendus avec les gouvernements provinciaux pour vous soumettre des modifications à certaines de nos mesures législatives visant à prolonger les délais fixés pour les subventions fédérales à divers programmes de construction.

Je sais—puis-je le signaler ici—que la politique énoncée ici sera acceptable pour la plupart des provinces qui s'inquiètent autant que nous des demandes qui pourraient peser sur l'industrie du bâtiment cette année.

Cela a été annoncé le 2 août dernier. Nous consentons maintenant à ce que l'achèvement de projets du centenaire auxquels nous contribuons soit retardé, afin qu'aucune pression arbitraire ne soit exercée si l'on s'efforce de les terminer d'ici à 1967. Au point de vue pratique, nous sommes impuissants à diminuer

[L'hon. M. Sharp.]

l'urgence exceptionnelle qu'il y a à terminer les travaux pour un grand nombre de projets à Montréal faisant partie d'Expo '67 ou s'y rattachant. Nous demandons aux sociétés de la Couronne de faire preuve de mesure concernant tout projet de construction qui peut attendre, à l'instar de la Banque du Canada.

L'impôt sur le revenu

Passant des dépenses aux revenus, je vous soumettrai un certain nombre de propositions visant les impôts. Dans leur ensemble, elles visent à modérer la hausse de la demande des particuliers et des entreprises commerciales.

Je parlerai d'abord de l'impôt sur le revenu, clé de voûte de notre système fiscal. C'est le plus juste de nos impôts. Cependant, il doit être remanié et rendu pleinement efficace, si nous voulons qu'il soit vraiment équitable. Le Parlement et les gouvernements provinciaux devraient y avoir recours.

Je voudrais rappeler certaines de mes observations, en réponse aux questions de journalistes à la suite de l'exposé budgétaire du Trésorier de l'Ontario. Ce dernier avait annoncé la décision de cette province: en vue de financer ses dépenses croissantes, elle avait décidé d'augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers, décision à laquelle on a récemment donné suite sous forme d'un projet de loi dont l'Assemblée législative de l'Ontario a été saisie. Il a déclaré que l'Ontario serait obligé de prendre cette mesure qu'il y ait ou non un abattement supplémentaire de l'impôt fédéral. J'ai dit: «Toute province est tout à fait libre de hausser son impôt sur le revenu aux termes de nos ententes actuelles; j'espère qu'elles seront tout aussi libres de le faire en vertu des nouveaux accords que nous élaborerons cette année. A mon avis, il faudrait laisser entendre le moins possible dans nos nouvelles ententes que les provinces n'ont droit d'utiliser qu'une part déterminée de l'impôt sur le revenu et qu'en la dépassant, elles recourent à la double imposition... Évidemment, un gouvernement provincial a le droit de décider quel système d'impôts lui convient, compte tenu des principes de justice et d'économie. Eux et nous devrions tenir compte le mieux possible de ce que nous faisons les uns les autres.» Je considère que ce qu'a dit et fait M. Allan s'harmonise avec ce que je propose ce soir.

[Français]

Nous examinerons ces questions au comité du régime fiscal cette année et, sans doute, lors d'une conférence générale des premiers ministres fédéral et provinciaux. J'espère que nous serons en mesure de comprendre les